

Le Canada a joué un rôle de premier plan lors de la conférence mondiale des Nations Unies sur l'eau qui a eu lieu en Argentine en mars 1977, conférence qui visait à établir les principes d'une gestion coordonnée de l'eau au niveau national. Il a également participé à la Conférence des Nations Unies sur la croissance des terres désertiques à Nairobi en août 1977; celle-ci visait à étudier l'emprise du désert sur les autres terres et à élaborer des méthodes de récupération des terres touchées.

Le Canada a également joué un rôle actif dans l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (IMCO), institution spécialisée des Nations Unies, en particulier au sein du Comité pour la protection du milieu marin. En octobre 1973, l'IMCO a patronné une conférence internationale sur la pollution des mers qui a abouti à la formulation d'un projet d'accord réglementant le déversement délibéré ou accidentel d'hydrocarbures et d'autres substances nuisibles par des navires et autres équipements. La Convention internationale sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières, formulée conformément à une recommandation de la Conférence des Nations Unies qui s'est tenue à Stockholm et présentée pour les signatures en décembre 1972, a été signée et ratifiée par le Canada. Le Canada a participé activement aux réunions concernant cette convention.

Le Canada a travaillé intensivement aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La session sur les questions de procédure s'est ouverte à New York en décembre 1973, et des sessions sur les questions de fond se sont tenues à Caracas en 1974, à Genève en 1975 et à New York en 1976. Parmi les sujets traités figurent les droits de souveraineté relativement aux ressources du plateau continental, les droits relatifs à l'aménagement et à la conservation des organismes vivant dans les eaux côtières, les droits des États côtiers de prendre des mesures destinées à protéger leur environnement marin, les droits de contrôler la recherche scientifique dans les zones de compétence maritime, et les droits de tous les États de voir à ce que soient utilisées pour le bénéfice de l'ensemble de l'humanité les richesses du fond marin situées dans les eaux extraterritoriales.

Parmi les grands organes multilatéraux qui s'intéressent à l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement est administré par un conseil composé de représentants de pays développés et en voie de développement à régime économique fondé sur la planification centralisée ou sur la libre entreprise; c'est le seul organe intergouvernemental multilatéral créé dans l'unique but de traiter de questions et de problèmes d'environnement, et il s'agit essentiellement d'un organe de coordination et non d'un organe de mise en œuvre. Il est né de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972 et il a son siège à Nairobi, au Kenya. Le Canada, qui est membre du conseil d'administration, a participé à l'élaboration du programme et contribué au fonds pour l'environnement. A la cinquième session du conseil d'administration qui a eu lieu à Nairobi en mai 1977, un programme de travail dans les domaines suivants a été approuvé: établissements humains et santé, écosystèmes, environnement et développement, océans, énergie et cataclysmes naturels.

Le Canada participe également à l'activité des conseillers supérieurs en matière d'environnement, l'un des principaux organes affiliés à la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Les conseillers supérieurs rassemblent des renseignements sur l'environnement dans la région visée par la Commission, analysent les répercussions internationales des politiques nationales, encouragent l'étude de certains problèmes en matière de politique de l'environnement et favorisent des ententes intergouvernementales pertinentes. En février 1977, à Genève, lors de discussions sur les principes d'évaluation des répercussions sur l'environnement, ils ont convenu d'entreprendre un programme conjoint de transport à grande échelle des polluants atmosphériques et créé un groupe de travail sur le recyclage et la récupération des déchets solides municipaux et industriels. On a demandé au secrétariat de préparer une proposition en vue d'un futur programme de travail portant sur une technologie qui permette de réduire au minimum ou d'éliminer entièrement la production de déchets.

Le Canada a continué à participer au programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, programme de recherche visant à améliorer les connaissances sur les ressources biologiques terrestres et sur les interactions entre l'activité humaine et les